



CONSEIL MUNICIPAL DU 03 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le trois du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de SERRIÈRES-DE-BRIORD, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Daniel BÉGUET, Maire.

Présents : Valérie BERNARD, David RENAUD, Denise VOLLAT, Thierry LADREYT, Mohammed BARBOUCHA, Serge BOURDIN, Laure DE FILPO, Mathieu MONTESINOS

Absents représentés : Tom CHRISTIN donne pouvoir à Thierry LADREYT, Christine CHURY donne pouvoir à Serge BOURDIN, Sandrine MARILLET donne pouvoir à Valérie BERNARD, Pierre MENUT donne pouvoir à Daniel BÉGUET, Corinne SABONNADIÈRE donne pouvoir à David RENAUD

Absente : Bérangère LUCI

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures en présence des conseillers énumérés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 09 JUILLET 2021

Le Conseil Municipal approuve, à 14 voix POUR, le compte-rendu de la séance du 09 juillet 2021.

DÉLIBÉRATION N° 2021-09-01 – EXONÉRATION PARTIELLE DU LOYER SUITE A LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19

Monsieur le Maire rappelle que la Société dénommée POZ'PIZZA loue le Restaurant du Point Vert sur la base du Point Vert depuis le 1^{er} janvier 2021 (contrat de location gérance du 29 décembre 2020) pour un montant annuel de 14 000 € HT.

La crise sanitaire due à la pandémie du Covid-19 n'a permis d'ouvrir la terrasse du restaurant qu'à partir du 19/05/2021 et la partie restaurant à partir du 09/06/2021.

Considérant que la pleine période d'activité du bail se situe du 1^{er} avril au 30 septembre, nous avons pris cette période comme base de calcul à cette exonération, l'ouverture du restaurant le reste de l'année n'étant pas obligatoire.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'exonérer les loyers d'Avril et Mai 2021 en vue de soutenir le démarrage de cette activité dans ce contexte particulier.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, décide, à 14 voix POUR, d'annuler les loyers d'avril de de mai 2021 du Restaurant du Point Vert pour un montant de 4 666,67 €. Il donne pouvoir au Maire pour signer toute pièce nécessaire à ces régularisations.

DELIBÉRATION N° 2021-09-02 – BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE

La 1^{ère} Adjointe indique que la Préfecture de l'Ain a transmis le montant annuel du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC). Le montant pour l'année 2021 s'élève à 25 081 € et est donc supérieur au montant prévu au budget 2021.

Le principe du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est rappelé. Ce fonds permet de redistribuer les richesses entre les collectivités en prélevant une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Les crédits inscrits au budget 2021 étant insuffisants, une opération de virements de crédits est nécessaire afin de régulariser la situation de certains chapitres.

Intitulé	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Compte	Montant	Compte	Montant
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales			739223	100,00 €
Bâtiments publics	615221	100,00 €		
Fonctionnement dépenses		100,00 €		100,00 €
	Solde	0,00 €		

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve, à 14 voix POUR, les décisions modificatives indiquées ci-dessus.

DELIBÉRATION N° 2021-09-03 – RESTAURANT SCOLAIRE : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ; et que celui-ci doit mentionner sur quels cadres et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter.

Le Maire indique que compte-tenu du nombre d'enfants qui fréquentent le restaurant scolaire, de l'augmentation des effectifs enregistrée depuis la rentrée scolaire de septembre 2021 et de l'organisation actuelle des postes des adjoints d'animation, il convient de restructurer ce service.

Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint territorial d'animation pour une durée hebdomadaire de 9 heures qui permettra de mieux accueillir et surveiller les enfants.

En conséquence, le Maire propose de modifier le tableau des emplois permanents.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, fixe, à 14 voix POUR, le nouveau tableau des emplois permanents de la commune en créant un poste d'adjoint territorial d'animation pour une durée hebdomadaire de 9 heures et ce à compter du 1^{er} octobre 2021.

DELIBÉRATION N° 2021-09-04 – ATTRIBUTION DE LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DU STADE JEAN CHRISTIN

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de construire de nouveaux vestiaires au Stade Jean CHRISTIN, l'objectif principal de ce projet étant de répondre à la mise aux normes d'accessibilité des vestiaires du Stade.

Dans le cadre de cette opération, des consultations pour une maîtrise d'œuvre ont été envoyées à trois cabinets d'architecte. La date limite pour le retour des propositions avait été fixée au 25 août 2021. Le montant des travaux à réaliser a été estimé pour un montant de 270 000 € HT

Monsieur le Maire propose de retenir le Cabinet DELERS et Associés de BOURG-EN-BRESSE pour effectuer la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre de la construction d'un bâtiment « Vestiaires de foot » pour un montant de 27 000 € HT soit 32 400 € TTC.

Le démarrage des travaux est programmé au printemps 2022.

Après consultation de différents maîtres d'œuvre et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte du résultat des offres de prix. Il attribue, à 14 VOIX POUR, la maîtrise d'œuvre au Cabinet DELERS et Associés de BOURG-EN-BRESSE, offre la moins disante. Il autorise le Maire à lancer le marché des travaux et autorise également le Maire à signer les documents relatifs à cette construction.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Extinction de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la décision prise lors du Conseil Municipal du 09 juillet 2021 relative à l'extinction de l'éclairage public la nuit de 23 h 00 à 05 h 00 est en application depuis le 1^{er} septembre 2021.

Annulation du pique-nique du 11 septembre 2021

Compte tenu des conditions sanitaires et de la mise en place du Passe Sanitaire, l'organisation d'un pique-nique au Point Vert est annulée.

Commission des travaux

La commission des travaux se réunira prochainement et une visite des bâtiments communaux sera programmée afin d'établir une liste des travaux à réaliser.

Démolition de la grange de la Rue du Centre

Les travaux sont terminés. L'aménagement de l'espace sera étudié avec le projet de la Place de la Mairie.

Démolition de la maison située dans la Grande Rue

Les travaux pour l'aménagement de l'espace devraient reprendre prochainement.

Restaurant Scolaire

Les travaux pour l'amélioration acoustique ont été réalisés au mois de juillet 2021. Les effectifs actuels ne permettent pas pour l'instant de mesurer l'efficacité de ces travaux.

Salle des Fêtes

Une étude pour la correction acoustique de la Salle des Fêtes a été demandée. A ce jour, aucun élément n'a été transmis par la société chargée de l'étude.

Aire de jeux du Stade Jean Christin

Un portique a été détérioré pendant l'été. Un contact a été pris avec la Société ayant installé ce jeu.

Aire de jeux située à proximité du Restaurant Scolaire

Un conseiller municipal indique qu'un jeu est également détérioré. Une intervention des employés communaux sera à prévoir.

Personnel communal

Service technique

L'agent recruté en contrat à durée indéterminée prendra ses fonctions le lundi 06 septembre 2021.

Quant à l'agent recruté auprès d'une agence intérim pendant l'été 2021, celui-ci a été recruté sous contrat à durée déterminée. Ce contrat prendra fin le 31 décembre 2021.

Tennis couvert

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 06 novembre 2020 se prononçant favorablement sur la signature d'une promesse de bail avec la Société Coopérative Pl'Ain d'Energie pour la couverture des pans de la toiture du tennis couvert. Il indique que la convention d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque a été signée récemment.

La convention est consentie pour 30 ans, les panneaux seront installés sur une surface de 500 m², la redevance d'occupation versée par la Société Coopérative sera de 0,50 € par an et par m².

Les dossiers de demande de travaux ont également été déposés et la mise en service des panneaux sont prévus en fin d'année 2021.

Commission de l'environnement

Matinée Nettoyage

La matinée « Nettoyage de la Commune » est programmée le samedi 11 septembre 2021.

Fleurissement de la Commune

Des conseils seront apportés par la fleuriste locale.

Projet de régulation de la population de pigeons

L'entreprise chargée de la mise en place du pigeonnier contraceptif sera à nouveau contactée.

Commission Embellissement Commune

Il est rappelé qu'une société propose la location d'illuminations, sous forme le contrat triennal. Le contrat, renouvelé en 2018, étant arrivé à son terme, la société a fait parvenir une proposition pour la location de nouvelles illuminations.

La commission composée de Valérie BERNARD, Denise VOLLAT, Laure DE FILPO, Sandrine MARILLET et Corinne SABONNADIÈRE se réunira le mercredi 08 septembre 2021 en Mairie pour choisir les illuminations.

Projet photovoltaïque sur la Commune

Il est rappelé que la Compagnie Nationale du Rhône étudie actuellement un projet de centrale photovoltaïque au sol sur le domaine concédé CNR de la commune. Une visite du parc photovoltaïque de VILLEBOIS est programmée le jeudi 16 septembre 2021 à 10 heures.

MARPA « Le Jardin des Courtanes »

A l'occasion des 10 ans de la MARPA « Le Jardin des Courtanes », une cérémonie sera organisée le samedi 18 septembre 2021 à 11 heures.

Projet de fusion de communes

Afin d'évoquer le projet de fusion de communes, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été transmis aux Maires de BRIORD et de MONTAGNIEU les invitant à une rencontre. Cette rencontre aura lieu courant octobre 2021.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Vendredi 08 octobre 2021 à 20 heures